



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dépendance

Question écrite n° 121753

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge de la dépendance. Selon le rapport récemment remis par Mme Hélène Gisserot, l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) ne permettra pas à elle seule de répondre au défi que représente le financement de la dépendance. En effet, malgré les ressources supplémentaires générées par la journée de solidarité et la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui ont indéniablement amélioré la situation, la question de la prise en charge de la dépendance n'est pas pour autant réglée, le nombre de personnes âgées devant croître de 1 % par an d'ici à 2040. Le rapport évoque trois hypothèses : le recentrage de l'APA sur les moins aisés et les plus dépendants ; l'augmentation des prélèvements obligatoires affectés à la dépendance, notamment la CSG ; la prise en charge quasi totale de la dépendance par la collectivité. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend donner aux recommandations ainsi formulées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121753

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3503